

Charte de modération et d'utilisation de la page Facebook de la Fondation

Article 1 : Objet de la page :

La page www.facebook.com/fosmef est la page officielle de la **Fondation des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Économie et des Finances** sur le réseau social Facebook.

Son contenu est destiné aux adhérents de la FOS-MEF. Elle est, par ailleurs, accessible à toute personne, qui désire la consulter pour mieux connaître la Fondation.

Les utilisateurs de la page sont dénommés « visiteurs ».

La page www.facebook.com/fosmef n'est pas une plateforme de réclamations. Les adhérents désirant déposer une réclamation peuvent le faire par le biais de la plateforme du courrier digital à l'adresse suivante : <https://courrier.gov.ma/virtualbo> ou par dépôt au siège de la Fondation.

Article 2 : Objectif de la page :

La page a été créée afin de permettre aux adhérents de la FOS-MEF de suivre l'actualité relative aux prestations offertes, aux partenariats conclus et aux événements organisés par la Fondation.

Elle constitue également un outil d'échange et de communication avec les adhérents pour recueillir leurs feed-backs en vue d'améliorer les offres de la Fondation.

Article 3 : Administration de la page :

L'administration et la modération de la Page Facebook de la FOS-MEF relèvent exclusivement de la Division des Affaires des Adhérents et des Systèmes d'Information de la Fondation.

Article 4 : Publication sur la page :

Les publications et annonces, sur le mur de la page, sont postées exclusivement par le modérateur de la page.

Article 5 : Réponse aux commentaires :

- **Auteur** : les réponses aux commentaires sont postées par le modérateur de la page ;
- **Horaires de réponse** : Les réponses aux commentaires se font, à priori, durant les horaires administratifs ;
- **Langues de réponse** : Les réponses aux commentaires se font dans la langue du commentaire (en arabe ou en français).

Article 6 : Modération de la page :

La publication de commentaires sur la page doit se conformer aux règles ci-après :

- Les adhérents souhaitant commenter doivent être identifiables comme tel (par ex : citer le PPR) ;
- Faire preuve de courtoisie et de respect (bannir les majuscules et multiples points d'interrogation...)
- Commenter en rapport avec le contenu de la publication ;
- Formuler le commentaire dans un style clair et compréhensible ;
- Eviter la répétition de questions ayant déjà été posées.

L'administrateur de la page se réserve le droit de supprimer :

- Les commentaires hors sujet par rapport à la publication en cours,
- Les commentaires émanant de personnes non identifiées comme adhérentes à la Fondation (via le nom-prénom ou le PPR) ;
- Les commentaires qui dévoilent des données personnelles (du visiteur ou d'autrui) ;
- Des commentaires postés en double ;
- Des commentaires induisant les autres adhérents en erreur ;
- Des propos injurieux, irrespectueux, haineux ou discriminatoire à l'encontre de personnes ou d'institutions ;
- Des propos diffamatoires ou des messages copiés-collés d'autres commentaires ou d'autres pages ;
- Des discussions privées, hors propos, entre visiteurs de la page ;
- Des messages à caractère publicitaire.
- Les commentaires anciens, contenant des informations désuètes.

Article 7 : Suspension d'accès à la page :

Le modérateur de la page se réserve le droit de suspendre l'accès à la page, de façon temporaire ou permanente, de tout visiteur qui y diffuse un contenu ne respectant pas la présente charte, notamment les points cités dans **l'Article 6.**

